



MILLEME ANNEE.

On s'abonne
à l'Imprimerie.Prix: 12 FRANCS PAR AN
Payables par trimestres
et d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

DIMANCHE 30 OCTOBRE 1859.

N° 44

ANNONCES: 1 Fr (1 ligne)

caractères 9 points

(Alphabet romain).

Au Comptant.

S'adresser à l'Imprimerie

PARTIE OFFICIELLE.

Papeete, le 30 Octobre 1859.

Etablissements français de l'Océanie.

Recettes locales effectuées pendant le 3^e Trimestre 1859.

Nature des Recettes.	MONTANT DES RECETTES REFLECTÉES. Exercice 1859.	Observations.
CONTRIBUTIONS SUR ROLES.		
Contributions Personnelles (Rôles)	675 00	
Patentes industrielles	8,849 16	
LIQUIDATIONS DE DROITS.		
Droits de douane à l'entrée seulement	8,695 08	
id de Navigation et de port	4,392 32	
id de Greffe (frais et dépens, amendes de condamnation)	4,058 74	
Produits des propriétés Coloniales	2,620 00	
Cale de halage, Loyer d'appareaux	4,835 72	
DIVERS PRODUITS et REVENUS et RECETTES à DIFF. TITRES		
Droits d'Enregistrement	3,479 76	
Permis de toutes sortes	663 00	
Frais d'arrestations et de fourrées	3,818 01	
Produits divers: Remboursement de cessions, produits de l'Imprimerie, etc.	2,743 82	
TOTAL		
	41,882 59	
Report du 1 ^{er} et 2 ^e trimestres 1859.	82,894 39	
Recettes au 1 ^{er} Octobre 1859.	124,776 98	

Papeete, le 30 Octobre 1859.
L'ORDONNANCE provisoire faisant fonction de Directeur de l'Intérieur,
C. S.

Mon commandant Particulier, Commissaire Impérial p. i.
Considérant que le service de la justice est empêché, par suite de la maladie de l'huissier titulaire, exerçant à l'espèce!

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843,
nosmous pour remplir provisoirement, M. Mercier, huissier titulaire, dans tous i s cas qui peuvent se présenter, M. Buchin, Fraçois, Résident françois à Tahiti, qui entre en fonction, après avoir prêté serment à l'autorité du Triumvirat de première instance, et ne renonceras pas à ce qu'il a dû faire semblable au présent.

Ordonnons, que le présent ordre soit communiqué à M.M. l'ordonnance, les Présidents des Cours et Tribunaux, Le Procureur Impérial et le Juge de paix enrégistré au Greffe des tribunaux et instruit au Messager.

Papeete, 12 Octobre 1859.
E. G. de la RICHERIE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Tous, 4 mai ou soir. — L'ennemi a fait jouer pendant toute la journée du 3 son artillerie dans la direction de Valenza, sans aucun résultat, et s'est avancé de Cambio dans la direction de Sale.

Sur la gauche du Pô, il s'est avancé jusqu'à Trino. Il a tenu aussi, mais en vain, de lancer le Pô aux Frassiniens; de notre côté, il y a eu une vingtaine de morts et blessés.

A Parme, l'approche des troupes Austrichianes du côté de Modène a engagé qu'elles offrirent à arborer de nouveau le dragon dioclezien. D'aures officiers se sont rendus sur le territoire sarde.

Tous, 5 mai au matin. — La tentative de passage du Pô à Frassinetto a eu lieu le 3. Le feu a commencé à cinq heures du matin et a duré jusqu'à huit heures du soir. Il a recommencé hier à deux heures, et il a dure pendant tout le reste de la journée. Nous avons eu peu de blessés. L'ennemi a heureusement souffert. Les Autrichiens, au nombre de 4,000, tant infat que rie que cavalerie, étaient à Castelnuovo-Scrivia. (*Gazette piémontaise* du 5.)

Tous, 6 mai au matin. — Les Autrichiens se sont renforcés à Vercelli. Hier, à deux heures du soir, ils ont occupé l'île et l'île Pobello, à un mille de distance de Trino, vers le Pô. Quelques avants postes sont à Tranzano.

La nuit dernière, ils ont évacué la ville de Tortona, et ils ont campé en dehors de la porte Castelnuovo-Scrivia. Ils ont reçu 50,000 rations de pain, vin, etc., sous peine du quintuplé de la valeur.

A Plaisance, le commandant supérieur de l'armée Autrichienne a ordonné la démolition de tous les édifices compris dans le rayon des fortifications. Après de nombreuses remontrances, il a été obtenu qu'actuellement on épargnerait les villes de Santo Antonio et de San Lazzaro, en considération du collège d'Alberoni qui y est situé.

Il est arrivé aujourd'hui à Suse de l'artillerie et de la cavalerie françaises. (*Gazette piémontaise* du 6.)

Tous, 6 mai au soir. — Ainsi que l'annonçait la *Gazette Piémontaise*, une patrouille des autres s'est emparée hier au soir d'un bûche que l'ennemi avait fait transporter sur la rivière de la Sesia pour jeter un pont entre Terra-Nova et Caudia. Le corps ennemi qui avait occupé hier Trino et Pobello s'est retiré à Vercelli. Les Autrichiens, dès cette journée ne se sont pas avancés sur la Dora. L'ennemi a évacué Castelnuovo-Scrivia, se dirigeant sur Gavi, Gerola Postierone. L'aglomération de Croce, ils ont pratiqué des manœuvres et ils ont arrêté l'avancée du poing. Il est arrivé à l'uria de nouvelles troupes, traçaises, mazatrices et artillerie. (*Gazette Piémontaise* du 7 mai).

Tous, 7 mai au matin. — Ce matin, le général la Marmora s'est rendu sur la Dora. Aucun mouvement notable de la part de l'ennemi. Les pouvoirs du commissaire royal, M. Techio, se sont étendus à la province d'Ulysse. (Lam.)

Tous, 7 mai au soir. — Les Autrichiens ont évacué hier précipitamment Vagera, laissant derrière eux les vivres qu'ils avaient exigés. Concourronc est également levé. Le pont de bois sur la Scrivia, près Tortona, a été détruit par l'ennemi. L'ennemi a repoussé le Po à San Gerolo, sur lequel il a vainement construit et qu'il a ensuite détruit de nouveau, se maintenant toujours dans les bois de la rivière gauche.

Rien de nouveau du côté de Valenza ni de Bassignano.

Les troupes qui étaient à Vercelli ont évacué ce matin ja ville, sous les ordres d'un général de division, se dirigeant vers Gallina. d'autres troupes sont allées à Vercell.

Service des Subsistances, du Magasin Général et de l'hôpital militaire.

Il sera procédé le jeudi 3 novembre, à une heure déterminée, dans le cabinet de l'ordonnateur provisoire, en présence de qui de droit et par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication au rabais pour la fourniture d'bois de chauffage nécessaire aux rationnaires de l'état, à l'hôpital militaire et au magasin général, pendant les années 1860 et 1861.

Les personnes qui voudront soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges et conditions particulières déposé dans les bureaux de l'ordonnateur. 3:3

pacau paraou e ere ta le llau.

Tous, 4 Me i te ohohi. — Ua pupuh i te eneni i taua mahua taua ra te 3 i tanu ra ma pupuh foia i roto te parau i Valenza, mo te manua ore, e mai te faafata ore mai i l'ambin i roto i te mo i Sale.

I te pae au no Pô, ua fatata a mai ratou e ue nea misira i l'ido. Tât matâ aina mai hoi ratou, aue râ faafata hia, te haere ras mai na Pô nu raro tho Fras-insta, i te matou pae, e pti abura te lei pohepole roa e tei piaupita.

I Parne i te fatata ras moi te nua Antetelia i te pae i Madone oti itau le velahi manu raxiria e te hui faahou i te rova no te fafa manu no taua valhi ra. Ua haere anae te po rakiria iua i te fenua Sardinia.

Tous, 5 Me i te poipo. — I te 3 i tamata ras ha a te haere ras na l'ido i te Frassino ito. Ua haamata te papuh ira i te hui pao i te piaupita fenua ura. Ua hora van te i shihi. Ua haamata fauhou ioi nohahi i te hora pao, e tan nos. Iura i te shihi te faara ras. Aue râ ras no ha a malou tel pohepole noa. Ua rahi roa to i enemi pan. E 4:00 te rahi ras o te Antetelia, i fafahua no rato e te faahou pu a hui frangia hoa, iot Cadebauro — Scrivia ratou. (*Gazette Piémontaise* no 35.)

Tous, 6 Me, i te poipo. — Ua haamau anae mai te Autetelia i Vercelli. I nashai, i te hora cno i te shihi, ua fassu mai ratou i Trino e Pobello, bu a mai e i te ataa mai Trino atu, i te pao o Pô. Tei Tranzano te velahi nua fau han avoua te faaa ras moi.

I te aoui i mairi anae i, ua fassu anae mai ra ou tei oire a Tortona, e ua haere anae ratou i rapace mai i te upata no ka teleuro-Scrivia te haamau ras. Ua diau ratou, e 50,000 fusas fassou, usaina, etc., e ia ore ra, ia pae hon no te hon moa.

I Plaisance, Ua fassu te Tongia rahi no te nua Antetelia hi wasahi hi te may fare alou i 6 mai i roto i te tulangi o te man pâ. I mairi ue i te anae ras e rae rabi, ua manua, e te faafata ha ra te uo ras i na oite riua o Santo Antonio e o San Lazzaro, no le haapu rai hi ro a Alberoni e vali i restra.

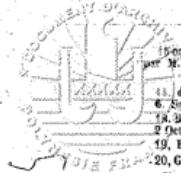
Ua tau mai i felinei m hanu i Suse le pupuh fenua e i fafahua pu a hora fenua Farani. (*Gazette Piémontaise* no 6.)

Tous, 6 Me, i te ohohi. — Mai ioi faafata his hoi fe nia pupuh ra o la *Gazette Piémontaise*, ua haere te heo pu i fafahua hioho no to taton pae i nashai i te ahiali ua haru mai te raua ota te uo ras i nia hoi te hiti anai o Sesia, et ararou i roto i Terra-Nova et Caudia. Ua hora anae te mun enemi o te faafata mai i Trino e i l'obietto i nia i Virzegno. Aue râ de Antetelia, i fafahua noa malou mahau ras i iua i Dora. Ua fassu mai i enemi i Castelnuovo-Scrivia, le haere lis ra i Gavi, Genoa, Piemont.

I te fassu pure ras no Cocco, ua haere ratou i te hora tabarbi tata e i fafahua hioho ra ratou etidui te ararou i te ahiali. Ua tau mai i nia i Turin te faahou ap Farani te faahou no raro e te pupuh fenua. (*Gazette de Piémontaise*, no 7, 1859.)

Tous, 7 Me, i te poipo. — Teioui poipo, ua haere te Teioura a Memoria iua i Dora. Aore mai te ereni i hasti mo iai. Ua afai rea ha te manu o te Avra-ho o Arri O. M. Techio, i te mataneina o Ivrea. (Idem.)

Tous, 7 Me, i te ohohi. — Ua fassu pupuh os e te Antetelia i nashai i Vagera, mai te fassu i mai i te raua te masia raua i te haere ras. Ua fassu iua ho o Piemont. Ua fassu iua ho i te ararou i te haere ras i nia Scrivia, i pinhero i Tortona e te taton moa par. Ua haere fafahua te enemi na nia hoi i Pô, e haere iua i San Gerolo, nashai hoi i te ararou i te haere ras mai i roto i te mu rasu e te pae au i taua anavaia.



BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

- 1. Géolète, Brig goélette de guerre Roilleur, commandé par M. Lebœuf, licteur en vaisseau.
- 2. de commerce.
- 3. do. Brig du Protectorat Sucre, cap. Harde.
- 4. Système, Côteiro du Protectorat Alain, cap. Lemoine.
- 5. Brig goélette du Protectorat Julia,
- 6. Octobre, Goélette française Berthe, cap. Lachap.
- 7. 19. Brig goélette Châlon Longouilla, cap. Marquel.
- 8. 20. Goélette Américaine May-Jason, cap. Buckmaster.
- 9. Mouvements du Port de Papeete, du Jeudi 20 au Vendredi 27 Octobre 1859.

de guerre.

ENTRÉES.

Néant.

SORTIES.

Néant.

de commerce.

ENTRÉES.

- 1. 23 Octobre, Goélette du Protectorat Alain, cap. Layton, 61 ton, 4 hommes d'équipage, 6 passagers, chargement divers, coussins, valises, Arrozwot.
- 2. 27. 3. m. 1. Américain Modern Times, cap. Overton, 643 ton, 17 hommes d'équipage, chargement guano, en relâche, venu de Samoa et 42 jours.

SORTIES.

- 1. 23 Oct. Trois-mâts b. Anglais Comet, cap. Pattee, 336 ton, 13 hommes d'équipage, 3 passagers sur lest allant au Callao.

- 2. 23. Goélette de Borabora Monapua, cap. MacLean 55 ton, 7 hommes d'équipage, 1 passager, chargement divers allant à Mangia.

- 3. 26. Goélette du Protectorat Aoré, cap., Lewis, 69 ton, 7 hommes d'équipage, 17 passagers, chargement divers, allant aux Marquises.

- 4. 27. 3. mâts b. du Protectorat Sultan, cap. Roberts, 121 ton, 9 hommes d'équipage, 15 passagers, chargement divers, allant aux Tuamotus.

DIRECTION DE L'ARSENAL.

- 1. 1er Thbre 1859.—Halé sur la cale de halage, le trois-mâts barque le Sultan du port de 131 tonnes.
- 2. 19. do. Halé sur la cale de halage, la goélette la Kauhoumata du port de 94 tonnes.
- 3. 26. do. Halé sur la cale de halage, la goélette la Aoré, du port de 69 tonnes.
- 4. 4r Thbre 1859.—Halé sur la cale de halage, le brig goélette la Jutin, du port de 120 tonnes.
- 5. 10. do. Halé sur la cale de halage, la goélette le Brizo, du port de 35 tonnes.

Papeete, le 21 Octobre 1859.

ETAT DES BESTIAUX.

Abattus à Papeete, du 20 au 27 Octobre 1859.

Date de l'abattage.	NOMS des bouchers.	NOMS des vendeurs.	Espèce des bestiaux.	Nombre	MARQUES.
21 Octobre	M. Georget	Propriétaire du (District d'Austral)	Veau.	1	Non marqué
23 do.	do.	Mrs. Tetela. (District du Poen)	Taureau	4	R.
23 do.	do.	Thamalai. (District de Teupoo)	Taureau	4	T.
26 do.	do.	Tapis. (Bordereau)	Taureau	1	Non marqué
26 do.	do.	Ooga. (District de Papeariri)	Taureau	4	L.R.

Papeete, le 27 Octobre 1859.

Le Commissaire de Police,

Kastren.

Ven.—Le Directeur des Affaires Européennes,
P. Lassan.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 21 au 27 Octobre 1859.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.			TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6. h. à 10 h. et de 10. h. à 4. h. de la nuit.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne	oscillation diurne.		Minima.	Maxima.	Moyenne.			
V. 24	759,5	4,3		23,9	29,8	25,9	24,9		N.E.
S. 25	759,0	2,0		21,5	28,8	25,7	24,5		S.O.
D. 23	758,1	2,2		21,6	28,5	25,6	24,9		S.O.
L. 24	759,6	1,3		22,2	28,8	24,5	24,2	0,0007	S.O.
M. 23	760,0	0,9		21,5	28,0	24,7	24,2		C.
M. 26	760,4	4,1		22,1	30,5	26,9	25,6		C.
J. 27	759,5	2,4		22,8	26,2	24,5	24,6		N.N.E.

Le Gérant, Ch. SENTENAC.
Typographie du Gouvernement, Papeete.